

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Travaux rue Henri Chanfreau
N° 2023/PM/011

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le : 25 Janvier 2023

Par : Monsieur BOUÉ Paul pour des travaux de reprise de caniveau du 20 au 23
Février 2023,

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des piétons pendant les **travaux
de reprise de caniveau rue Henri Chanfreau du 20 au 23 Février 2023,**

ARRETONS

Article 1 : Pendant les travaux de reprise de caniveau rue Henri Chanfreau du 20
au 23 Février 2023,

le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa
demande :

- La rue Henri Chanfreau sera fermée à la circulation à hauteur de l'intersection
avec l'avenue de Toulouse du 20 au 23 Février 2023.

La déviation se fera par la rue Vincent Auriol.

Article 2 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par
l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de
l'insuffisance de celle-ci.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant, et ne
confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour
des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit
à indemnité.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur BOUÉ Paul,

Fait à CARBONNE,
Le 27 Janvier 2023


Le Maire
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente
notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de
Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*